



Séance ordinaire du 16 octobre 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n° CCAS_16102025D02

Objet : Attribution d'une aide financière

Date de la convocation et de l'affichage : 9 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de membres n'ayant pas pris part au vote : 4

Nombre de votants : 13

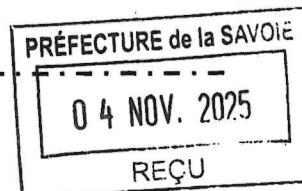
Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le 16 octobre 2025, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine BANNAY-CODET, vice-présidente.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Martine BANNAY-CODET	X			
Aline CHAPUIS	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Laure COMBAZ			X	
Yvette CUNILLERA	X			
Régine DUCRET			X	
Daniel GALLET	X			
Chantal GIRAUD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Caroline LEVANNIER		X		Martine BANNAY CODET
Mireille PIEROTTO			X	
Bernadette PIROCHE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Jean-Paul VADEL	X			
Gérard VEILLET			X	
Franck VILLAND		X		Daniel GALLET
Joëlle VUILLERME	X			



Madame BANNAY CODET présente la demande de Madame [REDACTED] qui rencontre des difficultés financières ponctuelles, suite à des dépenses imprévues. Madame [REDACTED] sollicite une aide du CCAS pour lui permettre de rétablir sa situation.

Madame BANNAY CODET propose, dans un premier temps, l'octroi d'une aide de 200 euros pour que les impayés ne se cumulent pas et de recevoir ensuite Madame [REDACTED] pour déterminer si sa situation requiert un soutien supplémentaire du CCAS.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente et après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 200 € à Madame [REDACTED]

Cette somme sera versée sur le compte bancaire de l'intéressée.

Fait à PORTE-DE-SAVOIE le 23 octobre 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 3 novembre 2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 29 octobre 2025

Le Président,
Franck VILLAND

